

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TIERCE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Convocation du 8 novembre 2022

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 26
- Présents 21
- Votants 25

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de M. GIRARD Jean-Jacques,

Etaient présents :

M. GIRARD, Mme CHEVÉ, M. LECAPLAIN, Mme BOLZE, M. FRONTEAU, Mme RENAUDON, Mme TELLIER, Mme STEFANI, M. PRADES, M. CADEAU, Mme JOSSEAUME-LECORNIER, Mme BOPP, M. THALER, Mme GUYARD, M. LORIEUX, Mme VILLEMANT, Mme GUILLOIS, M. PIGOT, M. GODEFROY, Mme PUIG, M. MARQUIS.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : M. LOUISET à Mme BOLZE, Mme MASSÉ à Mme GUILLOIS, M. FOLLIOT à M. LORIEUX, Mme GRUMETZ à Mme PUIG

Etaient excusés : M. DUCHESNE



2022-07-12

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDES ET FIXATION DU TARIF PUBLIC DU TRANSPORT EN CAR DES ENFANTS

Madame Véronique RENAUDON, adjointe en charge des Ressources Humaines, aux Conditions de Travail et à l'Enseignement, propose au Conseil Municipal de fixer la tarification 2023 applicable au restaurant scolaire, aux études et au transport par car des enfants à ce restaurant, comme suit :

	ÉLÈVE - MATERNELLE		ÉLÈVE - ÉLÉMENTAIRE	
	2022	2023	2022	2023
Repas enfant - Tiercé	4,57 €	4,80 €	4,57 €	4,80 €
Repas enfant - Extérieur	4,75 €	4,99 €	4,75 €	4,99 €
Car	Non concernés	Non concernés	0,77 €	0,81 €
Total enfant - Tiercé	4,57 €	4,80 €	5,34 €	5,61 €
Total enfant - Extérieur	4,75 €	4,99 €	5,52 €	5,80 €

	2022	2023
Repas Adulte	8,82 €	9,42 €
Repas Stagiaire	6,00 €	6,41 €
Etudes	2,24 €	2,39 €

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire fait passer au vote et après un vote à main levée, le Conseil Municipal par 23 pour, 0 contre et 2 absentions,

- Donne son accord.

Pour extrait certifié conforme,
A TIERCE, le 15/11/2022

Le Maire,
Jean-Jacques GIRARD

